

C.P. ou S.C.P.	A.R.-M.B.	Validité	Explication
<i>128.02</i> S.C.P. de la chaussure, des bottiers et des chausseurs	AR. 25/06/2017 M.B. 12/07/2017 (AR 17033)	01/10/2017 Expiration 30/09/2018	1) <i>Notification</i> : au plus tard au début du dernier jour ouvrable précédant la période de suspension 2) <i>Suspension totale</i> : 6 mois